

La liberté communale en danger !



Chères Montélégeoises, Chers Montélégeois

Le principe d'indépendance communale a toujours été la priorité des élus montélégeois. Nous avons toujours veillé à respecter les engagements pris auprès de vous pour faire avancer au mieux notre commune avec les pouvoirs et les compétences dont nous disposions. Et très régulièrement, lors des élections, vous nous avez renouvelé votre confiance.

En date du 10 mai 2011, M. le Préfet de la Drôme nous a informés officiellement du schéma départemental de l'intercommunalité. Il ressort que Montéléger tout comme Beauvallon et Etoile, devraient rejoindre la communauté d'agglomération de Valence.

Nous ne comprenons pas pourquoi il est prévu un tel démantèlement de la Communauté de Communes des Confluences : en rentrant dans cette structure, nous pensions avoir répondu et respecté les souhaits de regroupement encouragés par l'Etat. Aujourd'hui, la communauté des communes des Confluences remplit pleinement les conditions prévues par la loi (le nombre d'habitants, un territoire continu ...).

Nous sommes d'autant plus surpris que le 1^{er} janvier 2011, les Préfets de la Drôme et de l'Ardèche ont validé l'intégration d'une nouvelle commune "Beauchastel" dans la communauté de Confluences.

Comment l'Etat, qui a jugé opportun, le 1^{er} janvier 2011, de conforter notre intercommunalité, peut-il, quatre mois plus tard, sans concertation, sans visite sur le terrain, se déjuger et proposer notre démantèlement ?

Les véritables raisons nous échappent, d'autant plus que le Conseil Municipal a toujours beaucoup travaillé, avec peu de moyens, pour moderniser Montéléger et offrir à ses citoyens, non seulement une urbanisation maîtrisée, un développement économique constant dans un cadre de vie préservé mais aussi, une fiscalité modérée.

Notre entrée dans l'agglomération valentinoise signifierait tout simplement la perte du principe constitutionnel de la libre administration des communes par elles-mêmes par le fait du transfert imposé des compétences fondamentales (dont, après détermination de l'intérêt communautaire, le développement économique, l'aménagement de l'espace dont les transports urbains, l'équilibre social de l'habitat et les réserves foncières, la politique de la ville, la voirie, l'assainissement, l'environnement, les équipements culturels et

sportifs, l'action sociale, l'énergie, la prévention des risques, la sécurité incendie avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours, le projet de territoire, l'agriculture, le tourisme dont les offices de tourisme, les espaces naturels, les aides et les soutiens pour des projets spécifiques...). Quant à la représentativité qu'on pourrait opposer à nos arguments, je vous signale qu'elle **jouera** essentiellement **en faveur des grandes communes** qui disposeront d'une majorité confortable au sein du conseil communautaire. Les **petites communes**, comme Montéléger auront bien sûr le droit de s'exprimer mais **sans pouvoir agir** ; d'autant plus que les besoins, les services, les spécificités de Montéléger et de Confluences (7 communes et 17 298 habitants) ne correspondent en rien à ceux d'une vaste structure de 59 communes de plus de 238 200 habitants. Et nous nous verrons imposer des installations ou des aménagements que nous ne souhaitons pas nécessairement.

Parallèlement cela se traduira par une **augmentation significative de la pression fiscale** pour financer de grandes réalisations, de grands projets, sans grand rapport avec la réalité de votre quotidien ; ajoutons à cela qu'il est reconnu que, plus la structure s'agrandit, **plus les frais de fonctionnement** pèsent sur le budget contrairement à ce que l'on voudrait nous faire croire.

Dans cette période de **crise**, où nombre de citoyens connaissent des difficultés financières, comment peut-on faire de telles propositions ? N'étant pas écoutés, il ne faut s'étonner qu'ils se désintéressent des élections.

Jusqu'à ce jour, notre appartenance à **Confluences nous satisfait pleinement** : nous conservons une grande capacité de décisions et participons au développement de Confluences. Le nombre restreint **des communes (7)** et donc de délégués facilite les échanges, la prise en considération et la confrontation des points de vue dans une ambiance constructive.

Nous sommes rentrés à Confluences non seulement parce que nous savions très bien que dans une **structure souple, notre capacité d'autonomie, de liberté et d'initiative** seraient largement préservées mais aussi parce que nous étions conscients que les grands groupements tels que les agglomérations, les métropoles et les mégapoles qui se veulent aujourd'hui des modèles d'organisation territoriale, ne sont pas générateurs de solidarité authentique, de véritable proximité et d'équité communautaire.

Et c'est à l'unanimité que le conseil municipal

- **a refusé**, le 30 mai 2011, l'application du schéma départemental de l'intercommunalité au niveau de la Communauté de Confluences à savoir son démantèlement et **l'annexion** de la commune de Montéléger à la communauté d'agglomération de Valence et,
- **a réaffirmé fermement** sa volonté de poursuivre au sein de la commune de Montéléger et au sein de la communauté de communes de Confluences, conformément à ses engagements, **l'exercice direct de toutes les responsabilités de proximité** qui lui ont été déléguées avec confiance par les électeurs montélégerois.

La réforme territoriale aurait pu être une formidable occasion de faire faire un pas supplémentaire à **notre démocratie décentralisée**, un pas supplémentaire vers une organisation territoriale claire, efficace et **reconnue par tous**.

Les élus et les citoyens réclamaient de la clarté et de la proximité avant tout mais, **la réforme en l'état ne fait que compliquer les choses** : par sa volonté de favoriser à tout prix les grands groupements quoiqu'il en coûte, par les pouvoirs spéciaux accordés aux Préfets pour mettre en œuvre et imposer une nouvelle organisation territoriale, voire même **contre l'avis des conseils municipaux**, elle enfreint la liberté communale et elle contribue à réduire de façon drastique le rôle des petites communes.

D'ailleurs, pour des modifications structurelles de grande ampleur, il aurait été souhaitable, au pays de la démocratie que les habitants de chaque commune soient consultés. Dans un pays défenseur des libertés, nous comprenons mal que les citoyens puissent être déplacés d'une structure à une autre sans leur consentement. La démocratie participative fait souvent défaut.

Aussi, parce que nous estimons que **toute décision d'association, génératrice de véritable coopération intercommunale, doit reposer sur la volonté et le libre choix des communes**, parce que nous considérons que nous n'avons pas le droit de trahir votre volonté exprimée lors des élections, soyez assurés, Chères Montélégeoises, Chers Montélégeois, de notre vigilance et de notre détermination concernant cette réforme de la carte intercommunale car **son succès ne peut dépendre essentiellement que d'une volonté commune de travailler ensemble. Et nous ne sommes pas les seuls à vouloir être entendus.**

Restant à votre entière disposition sur ce sujet, je ne manquerai pas de vous tenir informé du déroulement de cette réforme dont vous trouverez ci-dessous le calendrier détaillé.

Je vous remercie très sincèrement pour vos nombreuses marques d'encouragements et de soutien suite à la parution du Flash Infos du mois d'avril.

Marylène PEYRARD
Maire de Montéléger

31 mai 2011 : date limite de transmission du projet de schéma pour avis aux communes concernées par les propositions qui doivent se prononcer dans les 3 mois :

31 août 2011 : date limite de transmission du projet de schéma, ainsi que de l'ensemble des avis à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui dispose d'un pouvoir d'amendement (4 mois) ;

31 décembre 2011 : date limite d'adoption du schéma